

Demande d'adhésion

I. INFORMATIONS GENERALES ET CONTACT

Raison sociale :

Nom du dirigeant :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

RCS :

Pour quelle(s) raison(s) désirez-vous adhérer au GEMME ?

II. SECTEUR D'ACTIVITE ET CHIFFRE D'AFFAIRES

Date de création de la société :

Le GEMME se réserve le droit de refuser toute demande de la part d'une société de moins de 3 ans.

Effectif de la société :

Quel est votre secteur d'activité (à cocher) :

- Fabricant de produits cosmétiques
- Distributeur de produits cosmétiques
- Fabricant d'appareils et dispositifs médicaux
- Distributeur d'appareils et dispositifs médicaux
- Presse
- Ecole
- Centre de formation
- Groupement / Label / Franchiseurs

Chiffre d'affaires N-1 :

Chiffre d'affaires N-2 :

Chiffre d'affaires N-3 :

Merci de joindre :
un extrait Kbis au formulaire d'adhésion.
Deux dernières liasses fiscales

III. COMMUNICATION

Vous vous engagez, à l'égard des professionnels de l'esthétique, à (cocher) :

Vous identifiez en tant que membre du GEMME
Respecter les principes les plus entendus de correction et de courtoisie
Mentionner la CNAIB sur vos divers supports de communication (catalogue, mail, site internet, événements) pour incitation à adhérer à la CNAIB.

IV. INFORMATIONS AUX CLIENTS

Vous vous engagez, à l'égard des professionnels de l'esthétique, à (cocher) :

Mentionner, préalablement à la vente, les informations nécessaires suivantes :

- les caractéristiques essentielles des appareils, produits et/ou services
- les prix HT / toutes taxes comprises
- les modalités et les frais de livraison
- les modalités de paiement et de crédit
- les modalités de SAV et de garantie
- les CGV

Procéder à une démonstration des appareils, produits et/ou services

Informé le client en n'utilisant que des affirmations et allégations conformes, sincères et vérifiables

V. SITE INTERNET

Adresse web :

Votre site est-il marchand ? OUI NON

Si OUI, il est (cocher) :

Réservé exclusivement aux professionnels, et cela est indiqué dans les CGV
Accessible aux particuliers dont les étudiants, et il respecte le Code de la Consommation
(notamment affiche des prix TTC et listes d'ingrédients)

VI. CONFORMITE PRODUIT – GENERALITES

Cette section concerne uniquement les fabricants/fournisseurs de produits cosmétiques, matériel esthétique et dispositif médicaux.

Possédez-vous un service dédié aux Affaires réglementaires (interne ou prestataire) : OUI NON

Assurez-vous une veille régulière des évolutions réglementaires : OUI NON

Possédez-vous et tenez-vous à jour l'ensemble de la documentation technique et réglementaire des produits :
OUI NON

Effectuez-vous une visite systématique de vos fournisseurs avant référencement ? OUI NON

Effectuez-vous un audit initial et des audits de suivi auprès de vos fournisseurs ? OUI NON

Les affirmations ci-dessus sont susceptibles d'être contrôlées par le GEMME lors d'un audit documentaire.

VII. CONFORMITE PRODUIT – COSMETIQUES

Cette section concerne uniquement les fabricants/fournisseurs de produits cosmétiques.

Possédez-vous une procédure formalisée de retrait/rappel de produits : OUI NON EN COURS

Possédez-vous une procédure formalisée de cosmétovigilance : OUI NON EN COURS

Possédez-vous une procédure formalisée de traçabilité (suivi des numéros de lots) :
OUI NON EN COURS

Procédez-vous à un contrôle de la conformité des produits (étiquetage, certificat BPF) :
OUI NON EN COURS

Les produits cosmétiques commercialisés sont principalement fabriqués (à cocher) :

- En France
- En Europe
- Hors Europe

Si vous êtes fabricant de produits cosmétiques, vous vous engagez à (cocher) :

- Respecter les Bonnes Pratiques de Fabrication
- Communiquer tous les documents et informations techniques et réglementaires nécessaires au client professionnel esthétique

Les affirmations ci-dessus sont susceptibles d'être contrôlées par le GEMME lors d'un audit documentaire.

VIII. CONFORMITE PRODUIT – APPAREILS ET DISPOSITIFS MEDICAUX

Cette section concerne uniquement les fabricants/fournisseurs de dispositif médicaux.

Assurez-vous une veille régulière des évolutions réglementaires : OUI NON

Possédez-vous une procédure formalisée de traçabilité (suivi des numéros de série) :
OUI NON EN COURS

Vous engagez-vous à respecter vos obligations à l'égard du nouveau règlement relatif aux dispositifs médicaux :
OUI NON

Procédez-vous à un contrôle de la conformité des appareils et dispositifs médicaux (étiquetage, notice, certificat de conformité valide, marquage CE) : OUI NON

En cas de demande, vous acceptez de transmettre les certificats de conformité des appareils et dispositifs médicaux : OUI NON

Les affirmations ci-dessus sont susceptibles d'être contrôlées par le GEMME lors d'un audit documentaire.

IX. FORMATION ET SUIVI

Possédez-vous un service Formation : OUI NON

Si OUI :

Le service de formation porte-t-il un N° d'activité ? OUI NON

Si oui, Lequel :

Le service de formation est-il certifié RNCQ (Référentiel National de Certification Qualité) ? OUI NON

Vous vous engagez à évaluer par une démarche volontaire de qualification, les compétences du professionnel formé et l'organisation technique de l'installation ainsi que le bon fonctionnement du matériel proposé (cocher) :

Produire une analyse objective et pertinente de la demande

Etablir une proposition en adéquation avec les besoins

Assurer la formation et l'accompagnement des professionnels formés sur le matériel livré en vue d'une bonne utilisation et maîtrise des coûts de fonctionnement

Fournir l'ensemble de la documentation nécessaire en français

Effectuer une mise en service et une mise au point des réglages, dans les règles de l'art, pour un rendement maximal et des économies d'énergie

Faire remplir, à l'issue de la formation, un QCM d'évaluation de la formation reçue

X. SERVICE APRES VENDE

Vous vous engagez à (cocher) :

Effectuer et garantir un service après-vente

Justifier d'un niveau de maintenance permettant une fiabilité et une longévité accrues

Garantir la disponibilité des pièces détachés du matériel pendant la durée définie dans les conditions générales de vente sous réserve de l'existence du fabricant

XI. RESPONSABILITE SOCIETALE DES ENTREPRISES (RSE)

Possédez-vous une politique RSE : OUI NON EN COURS

Votre site est-il certifié RSE ? OUI NON EN COURS

Si OUI, selon quel référentiel (ex. ISO 26000) :

Si EN COURS, selon quel référentiel :

Possédez-vous une politique sociale formalisée et communiquée en interne :

OUI NON EN COURS

Possédez-vous une politique environnementale formalisée et communiquée en interne :

OUI NON EN COURS

Vous engagez-vous à assurer des prestations esthétiques de qualités dans le respect de la protection de l'environnement : OUI NON

Les affirmations ci-dessus sont susceptibles d'être contrôlées par le GEMME lors d'un audit documentaire.

XII. INNOVATION ET AMELIORATION CONTINUE

Vous vous engagez à :

- Assurer un effort permanent de recherche et développement afin que le matériel ou les produits intègrent les technologies innovantes tout en garantissant le respect de la santé du consommateur et de l'environnement
- Assurer le meilleur niveau de qualité technique du matériel et des produits au regard des règles de l'art

XIII. CONCURRENCE ET ETHIQUE

Vous vous engagez, à l'égard des professionnels de l'esthétique, à :

- Ne pas dénigrer directement ou indirectement un concurrent ;
- Ne pas utiliser une image ou un logo attaché à une autre société ou à un autre produit ;
- Ne pas utiliser de comparaison trompeuse ou fondée sur des faits ou des témoignages non avérés ou non vérifiables ;
- Ne pas attirer ou solliciter par un débauchage direct ou indirect un vendeur ou un employé d'une société concurrente adhérente au GEMME
- Ne pas pratiquer une concurrence déloyale

En cas de différend envers les professionnels de l'esthétique, vous vous engagez à :

- Rechercher prioritairement une solution amiable
- Solliciter les organisations patronales concernées d'intervenir en tant que conciliateurs
- Tenir informée le GEMME et la CNAIB de tout problème rencontré avec les services publics dès lors que ceux-ci sont susceptibles d'intéresser ou concerner l'ensemble de la profession

XIV. ASSEMBLEES GENERALES

Vous rendriez vous disponible si la CNAIB a besoin de votre expertise : OUI NON

Vous engagez-vous à assister à une assemblée au minimum par an, quel que soit le lieu en France :
OUI NON

Lors des assemblées organisées, vous vous engagez à :

- Présenter au moins un axe d'amélioration ou un retour d'expérience sur un des aspects de la charte
- Être force de proposition sur les thématiques qui seront évoquées, dans la limite de vos compétences et en fonction de votre secteur d'activité